

LES SERVICES DE LA FNAT

La Fédération Nationale des Artisans du Taxi est, dans le monde de l'artisanat du taxi, la seule organisation professionnelle nationale dont l'audience est reconnue tant auprès des artisans que des pouvoirs publics.

Le CNFT

(Centre National de Formation des Taxis)
assure l'ensemble de la formation pour devenir Taxi.

La PROTECTION JURIDIQUE

(SADATRA)

propose un contrat collectif groupe fermé et/ou individuel pour défendre vos droits et vos intérêts tant privés que professionnels.

La SOLIDARITE PROFESSIONNELLE

La FNAT a mis en place en partenariat avec la Mutuelle Bleue une solidarité interne en cas de décès de l'adhérent de 2 286,74 € et d'invalidité .

La Mutuelle Bleue

propose des contrats indemnités journalières en cas d'arrêt de travail ainsi que des assurances complémentaires maladie à des taux préférentiels.

La MAT

(Mutuelle d'Assurance de l'Artisanat des Transports)
propose des tarifs particuliers adaptés à l'activité professionnelle.

Le CEGAT

(Centre d'Etude, de Gestion et d'Assistance Technique)
pour la tenue de votre comptabilité.

"unis pour défendre notre individualité"